



MEMENTO 2026 - 2027

A conserver durant toute l'année !

Syndicat de l'école secondaire du Bas de la Vallée
2735 Malleray
032 492 32 89
direction@es-ma.ch

Site internet de l'école : <https://esma.bdlv.ch>

MOT DE LA DIRECTRICE

Chères et chers élèves, parents et partenaires de l'ESMA,

Chaque rentrée marque le début d'une nouvelle étape. Certains franchissent pour la première fois les portes de notre école, d'autres y retrouvent leurs repères, leurs camarades et leurs enseignants. Pour tous, une année riche d'apprentissages, de défis et de moments de partage s'annonce.

À l'ESMA, nous sommes convaincus que chaque élève possède des ressources, des talents et un potentiel qui ne demandent qu'à s'exprimer. Notre mission est de les accompagner avec exigence, bienveillance et confiance, afin que chacun puisse progresser, gagner en autonomie et construire sereinement son avenir.

Grandir, c'est apprendre, mais c'est aussi faire preuve de respect, de solidarité et de responsabilité. Ces valeurs sont au cœur de la vie de notre établissement et permettent à chacun d'évoluer dans un climat propice au travail, à l'épanouissement et au vivre-ensemble.

Cette réussite est le fruit d'un engagement collectif. Parents, enseignants, personnel de l'école et partenaires jouent un rôle essentiel auprès des jeunes qui nous sont confiés. Ensemble, nous leur offrons un cadre sécurisant, stimulant et porteur de sens.

Je souhaite à chacune et à chacun une année scolaire faite de curiosité, d'efforts, de confiance en soi et de belles réussites, tant sur le plan scolaire qu'humain.

Très belle année scolaire à toutes et à tous.

Laura Da Fonseca

Directrice

Table des matières

MOT DE LA DIRECTRICE	1
PER – PLAN D’ETUDES ROMAND	3
UN CODE DE VIE... POURQUOI PAS ?	3
FONCTIONNEMENT DE L’ECOLE – A L’ATTENTION DES PARENTS	4
HEURES D’OUVERTURE DU SECRETARIAT ET DE LA DIRECTION	4
RENSEIGNEMENTS ET (PETITS) PROBLEMES	4
RAPPORTS D’EVALUATION	4
SERVICE DENTAIRE	4
ASSURANCE ACCIDENT	5
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	5
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT POUR LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS	5
TRANSPORTS LIES A L’ECONOMIE FAMILIALE	5
CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE	5
CAMPS ET VOYAGE DE FIN DE SCOLARITE	5
LA LEÇON DE FORMATION GENERALE	7
TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE (TSS) ET MEDIATION.....	7
REGLEMENT	8
CARNET DE DEVOIRS	8
MATERIEL	8
MOBILIER ET BATIMENT	8
ARMOIRE PERSONNELLE	8
ENTREE - SORTIE.....	8
DEPLACEMENT EN TRAIN, EN BUS ET AUTRES	9
AFFICHAGE	10
SURVEILLANCE.....	10
COMPOTEMENT	10
MANGER A L’ECOLE – COIN TRANSIT	11
SANCTIONS.....	12
OBJETS TROUVES.....	12
ABSENCES / CONGES / DEMI-JOURNEES	12
SOUTIEN AMBULATOIRE SPECIALISE.....	14
OFFRE SPECIALISEE DE L’ECOLE.....	14
HORS DU CADRE SCOLAIRE (CHEMIN DE LA MAISON A L’ECOLE, COMMERCE, MANIFESTATIONS, ETC.)	14
EVALUATION	15
SERVICES	16
VACANCES SCOLAIRES, COURSES ET CAMPS.....	17
PERSONNEL DE L’ECOLE ET AUTORITES	18
ENSEIGNANTS.....	18
DIRECTION.....	18
VICE-DIRECTION	18
MAITRISES DE CLASSE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026.....	18
COMMISSION SCOLAIRE (ECOLE SECONDAIRE ET EJC)	19
ASSEMBLEE DES DELEGUES.....	19
INSPECTION SCOLAIRE RÉGIONALE RBJB – 18 ^e ARRONDISSEMENT.....	19
NOTES PERSONNELLES :	20

La volonté d'harmoniser et de garantir la qualité du système scolaire en Suisse romande a conduit à la création du PER, adopté le 27 mai 2010 par la Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique. Élaboré avec la contribution de centaines d'enseignants, il découle de l'Accord intercantonal Harmos et concerne toute la scolarité obligatoire.

Le PER se structure en cinq grands domaines disciplinaires :

- **Langues (L)** : français, allemand, anglais, italien, latin, grec, dialecte alémanique
- **Mathématiques et sciences de la nature (MSN)** : maths, biologie, chimie, physique
- **Sciences humaines et sociales (SHS)** : histoire, géographie, citoyenneté
- **Arts (A)** : arts visuels, travaux manuels, expression artistique, musique
- **Corps et mouvement (CM)** : éducation physique et sportive

Il intègre aussi les **capacités transversales** (collaboration, communication, créativité, réflexion) et la **formation générale** (MITIC, santé, projets personnels, vivre ensemble, interdépendances).

En 11e année, chaque élève réalise un **projet individuel** : une recherche personnelle donnant lieu à une production concrète (écrite, artistique, technique...) évaluée en fin d'année.

UN CODE DE VIE... POURQUOI PAS ?

L'école est un lieu d'apprentissage, de transmission des savoirs et des savoir-faire. C'est aussi un cadre de vie. Nous y travaillons, élèves et enseignants, dans un système constitué de règles et de contraintes. Les élèves ne choisissent ni leurs maîtres, ni leurs camarades de classe. Les professeurs ne choisissent ni leurs élèves, ni leurs collègues de travail.

Un « code de vie » vise à améliorer le quotidien et les relations en s'appuyant sur trois principes simples :

- **Respect de soi**
- **Respect des autres**
- **Respect du matériel**

Règles principales :

1. Respecter ses camarades : pas d'injures, gestes déplacés ou violences.
2. Respecter les professeurs : adopter un langage approprié, régler les divergences calmement.
3. Respecter l'école et le matériel : préserver les locaux, le mobilier et assumer ses actes.
4. Avoir ses affaires en ordre pour chaque leçon.
5. Réaliser le travail demandé en classe et à domicile.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE – A L'ATTENTION DES PARENTS

HORAIRE SCOLAIRE STANDARD :	07h20 – 11h40	13h40 – 16h55
HORAIRE COURS FAC (pause midi) :	11h45 – 12h30	12h35 – 13h20
HORAIRE PARTICULIER POUR LES COURS D'ECON. FAMILIALE :	Court : 10h20 – 12h40 env. 15h45 – 18h00 env.	
L'ECON. FAMILIALE FACULTATIVE A LIEU SUR LES 13 PREMIERES SEMAINES DE L'ANNEE SCOLAIRE.		

HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT ET DE LA DIRECTION

SECRETARIAT – Mme Jenny Lovis

- par téléphone : 032 492 24 77
- par courriel : secretariat@es-ma.ch

Matin : du lundi au vendredi, de 07h15 à 11h45 (fermé le mercredi matin)

Après-midi : mardi et jeudi, de 13h15 à 16h30

DIRECTION – Mme Laura Da Fonseca§

- par téléphone : 032 492 32 89
- par courriel : direction@es-ma.ch

Pour un entretien, merci de convenir d'un rendez-vous au préalable.

RENSEIGNEMENTS ET (PETITS) PROBLEMES

En règle générale, en cas de désaccord ou de conflit quelconque, appliquer la procédure suivante :

- 1) contacter d'abord le maître concerné
- 2) contacter, si besoin, le maître de classe
- 3) contacter la direction en cas de non-résolution du conflit

RAPPORTS D'EVALUATION

C'est l'école qui gère les rapports d'évaluation (primaires et secondaires).

SERVICE DENTAIRE

- **Carte dentaire** : C'est l'école qui gère ce document. Pour chaque traitement, il faut réclamer la carte dentaire à la responsable (Mme Martina Jobard) et la rendre sitôt le traitement terminé. La carte doit être signée par les parents après le contrôle effectué par le dentiste scolaire.
- **Traitements particuliers** : Prendre contact avec le service dentaire communal pour obtenir une indemnité.

Des informations concernant les recommandations de traitement établies lors des examens dentaires scolaires, ainsi qu'un descriptif des abréviations utilisées, sont disponibles sur le site internet suivant :

Cabinet dentaire Dr Ramon Studer SA – www.studer-dental.ch

ASSURANCE ACCIDENT

En cas d'accident à l'école ou sur le chemin de l'école, il faut annoncer sans tarder le cas à la **direction de l'école** et à son assurance privée. L'assurance de l'école est une assurance complémentaire à l'assurance privée, elle n'intervient que si l'assurance privée ne couvre pas la totalité des frais. Nous tenons à vous rendre attentif qu'elle ne prend en charge **ni la quote-part ni la franchise**.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

En cas de dommage occasionné par un élève pendant la période scolaire, volontairement ou pas, c'est l'assurance responsabilité civile privée qui devra intervenir.

Vols : L'école ne dispose ni d'assurance contre le vol et les dégâts matériels, ni d'assurance responsabilité civile. Nous prions par conséquent instamment les élèves de ne laisser aucun objet de valeur dans les vêtements ou dans les sacs qu'ils déposent dans les couloirs, dans les salles des bâtiments, dans les vestiaires ou dans les halles de sport. L'école met des armoires individuelles à disposition des élèves. Il reste préférable de ne pas y déposer des objets de grande valeur.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol, dans ses locaux ainsi que dans les armoires individuelles des élèves.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT POUR LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS

Le remboursement des frais de transport (abonnement CFF pour Court et Sorvilier, éventuelle indemnité forfaitaire pour Champoz et Valbirse) est géré directement par le secrétariat de votre commune.

TRANSPORTS LIES A L'ECONOMIE FAMILIALE

Pour les leçons se donnant à Court :

L'école fournit les abonnements multicourses. **Ils seront retirés auprès du maître de classe.**

L'école ne paie pas les amendes des élèves voyageant sans titre de transport valable.

CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE

Tout changement de nom, d'adresse, d'état civil ou autre, doit être signalé immédiatement à la direction ou au secrétariat.

CAMPS ET VOYAGE DE FIN DE SCOLARITE

Pour les camps et le voyage de fin de scolarité, parfois aussi pour les semaines hors cadre et d'autres activités, une participation financière est demandée aux parents. A titre indicatif :

Camps de ski 9 ^e :	de CHF 200.00 environ
Camps de sport 10 ^e :	de CHF 200.00 environ
Voyage de fin de scolarité 11 ^e :	CHF 180.00 environ
Semaines hors cadre :	de CHF 0.00 à CHF 70.00 environ

En cas de non-participation, l'épargne versée par l'élève ne lui sera restituée que si la demande de dispense intervient avant la réalisation des budgets de ces activités, en règle générale 3 mois avant. La direction statuera sur les cas particuliers (accident, maladie, etc.).

La participation aux camps ainsi qu'au voyage de fin de scolarité en 11^e est conditionnée par l'attitude de l'élève tout au long de l'année, tant dans le cadre scolaire qu'en dehors de celui-ci (travail, discipline, application, comportement, etc.).

Des manquements répétés au niveau du comportement, notamment lorsqu'ils ont fait l'objet d'un signalement dans le courrier semestriel, peuvent conduire la direction à exclure l'élève d'un camp, d'un voyage ou d'une semaine hors cadre. Lorsqu'une telle exclusion est prononcée pour des motifs disciplinaires, une partie de l'épargne constituée pourra être retenue.

Si un élève de 9^e ou 10^e ne participe pas à un camp, il viendra à l'école et sera intégré dans une autre classe (possibilité de faire un stage en 10^e).

Si un élève de 11^e ne participe pas au voyage de fin de scolarité, il effectuera un stage et présentera une attestation à la direction.

Le **voyage de fin de scolarité de 11^e** est financé de la manière suivante :

Pool de travaux

Les travaux pour alimenter la caisse des voyages de fin de scolarité seront réalisés en principe en pool par tous les élèves de l'école dès la 9^e année.

Epargne

Dès la 9^e année les élèves épargneront annuellement CHF 50.- pris sur leur argent de poche ou gagnés par de petits travaux (mensualités ou versement unique). Cette somme sera encaissée par le/la maître-sse de classe jusqu'au **22 janvier 2027**.

Participation des parents

CHF 180.- environ à verser avant le départ en voyage.

Participation de l'école

CHF 150.00 à CHF 180.00 environ par élève.

En cas de difficulté pour le paiement de ces activités, les parents **sont priés de s'adresser à la Directrice de l'école par téléphone.**

LA LEÇON DE FORMATION GENERALE

L'école a pour mission de seconder les familles dans l'éducation. Pour donner l'occasion aux établissements de se consacrer encore mieux à cette mission, la Direction de l'Instruction Publique a introduit une leçon hebdomadaire de **Formation Générale** aux degrés 9 à 11 de l'école secondaire. Le maître de classe dispose ainsi d'un temps spécifique pour ces tâches d'éducation générale et de gestion de la classe.

Les thèmes abordés font partie de 4 axes de développement éducatif :

Education à la santé, à la citoyenneté, aux médias et à l'environnement

A l'école secondaire de Malleray, ces thèmes sont déjà abordés partiellement dans les cours conventionnels. Le but de ces leçons vise à :

- **Développer la connaissance de soi, des autres et du monde**
- **Se construire en référence aux conduites à risques**
- **Agir et opérer des choix personnels et responsables**
- **Privilégier des attitudes propices à la santé**

TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE (TSS) ET MEDIATION

L'école est un lieu d'apprentissage, mais également un espace de vie où les élèves peuvent rencontrer des difficultés personnelles, familiales, relationnelles ou scolaires. Afin de favoriser leur bien-être et de contribuer à un climat scolaire serein, l'établissement met à disposition deux ressources complémentaires : le travail social en milieu scolaire (TSS) et la médiation scolaire.

Travail social en milieu scolaire (TSS)

Le travail social en milieu scolaire est un service d'écoute, de soutien et d'accompagnement destiné aux élèves, aux familles et aux professionnels de l'école. Madame Simão, travailleuse sociale en milieu scolaire, intervient lorsque des difficultés personnelles, familiales, relationnelles ou sociales ont des répercussions sur le parcours scolaire ou le bien-être d'un/une élève. Elle offre un espace d'écoute confidentiel, accompagne la recherche de solutions, favorise le dialogue et, si nécessaire, oriente vers des services spécialisés.

La TSS mène également des actions de prévention, participe à des projets de la vie scolaire et contribue à un climat scolaire bienveillant, inclusif et respectueux.

Médiation scolaire

La médiation scolaire est un espace d'écoute, de dialogue et de résolution des conflits.

Messieurs Carpio et Merazzi accompagnent les élèves confrontés à des difficultés relationnelles, des tensions ou des conflits. Leurs interventions visent à restaurer le dialogue, favoriser la compréhension mutuelle et rechercher des solutions durables.

La médiation contribue également au développement des compétences relationnelles, à une meilleure gestion des conflits et au respect de soi et des autres.

Deux services complémentaires

Le travail social en milieu scolaire et la médiation collaborent étroitement. Leurs missions, bien que différentes, poursuivent un objectif commun : soutenir les élèves, favoriser leur bien-être et contribuer à un climat propice aux apprentissages.

Selon les situations, les professionnels peuvent intervenir conjointement afin de coordonner leurs actions et d'assurer un accompagnement cohérent et adapté.

REGLEMENT

CARNET DE DEVOIRS

C'est un document officiel, il ne contient donc ni dessins, ni remarques des élèves et est tenu et recouvert proprement tout au long de l'année.

Il renseigne sur les résultats scolaires, les remarques diverses (ordre, discipline, application), les activités spéciales, les congés, etc. L'élève y inscrit à l'encre noire ou bleue les devoirs et les travaux écrits. Le rouge est la couleur utilisée exclusivement par les enseignants. **Il est interdit d'utiliser le correcteur liquide ou adhésif** dans le carnet de devoirs.

Toutes les pages (gauches + droites) seront numérotées à l'encre jusqu'à la fin du semestre.

A la fin de chaque semaine, les parents attestent par leur signature qu'ils ont pris connaissance de son contenu.

MATERIEL

Tous les élèves possèdent le matériel suivant **en permanence et en bon état** :

- Clé du casier, règle plate, aristo, gomme, crayon noir ordinaire, boîte de crayons de couleurs, compas, calculatrice, bâton de colle, une paire de ciseaux, correcteur liquide ou adhésif.
- Livres, cahiers et carnet de devoirs.
- Un sac offrant une protection suffisante au matériel scolaire.
- Des chaussures d'intérieur en bon état.

Chaque semaine, le maître de classe contrôle le carnet de devoirs (signature), la clé de l'armoire et les chaussures d'intérieur (une coche par oubli ; 3 oublis = 1h de retenue).

MOBILIER ET BATIMENT

- L'élève prend soin des bancs et de l'armoire qui lui sont attribués.
- Les déprédations seront signalées à la directrice et payées par le ou les élèves fautifs.
- Les déprédations importantes ou irrespectueuses feront systématiquement l'objet d'une plainte pénale

ARMOIRE PERSONNELLE

Une armoire personnelle est attribuée à chaque élève. L'élève en prend soin et la maintient fermée à clé. Les armoires laissées ouvertes pouvant rapidement être détériorées, les éventuels frais de réparation seront à la charge de l'élève responsable de l'armoire. Toute clé perdue sera signalée au maître de classe et à la direction. Elle sera facturée CHF 14.00 à l'élève. Les armoires mises à disposition des élèves sont la propriété de l'école et peuvent, en cas de nécessité, être ouvertes par la direction, le corps enseignant ou le concierge.

ENTREE - SORTIE

- L'école est ouverte au plus tard 15 minutes avant le début des cours.
- L'école est fermée à 11h55 et à la fin des cours de l'après-midi, soit à 17h10.
- Les élèves n'ayant pas cours en début de matinée ou d'après-midi peuvent entrer dès l'ouverture de l'école **pour autant qu'ils ne dérangent pas les leçons**. Ils seront, en revanche, tenus de quitter l'école dès la fin de leur journée.
- Sur le chemin de l'école, **les élèves se conforment aux règles de la circulation**.

DEPLACEMENT EN TRAIN, EN BUS ET AUTRES

- Lors de leurs déplacements, les élèves représentent l'école et sont tenus d'adopter un comportement respectueux et exemplaire, que ce soit dans le train, le bus ou en gare.

En gare :

- Respecter les autres usagers : circuler calmement, éviter les bousculades.
- Respecter les consignes de sécurité : rester derrière la ligne, ne pas descendre sur les voies, attendre l'arrêt complet du train avant de monter ou descendre.
- Protéger le matériel et les installations : ne pas dégrader les panneaux, bancs, distributeurs ou autres équipements.
- Éviter tout comportement bruyant ou gênant.

Dans le train/le bus :

- Parler à voix basse, rester poli avec les autres voyageurs et le personnel.
 - Conserver un langage correct et respectueux.
 - Ne pas salir ou détériorer le matériel.
 - Voyager en toute sécurité : rester assis, ne pas bloquer les portes, s'attacher (bus).
 - Garder ses effets personnels avec soi et ne pas encombrer les allées.
 - Respecter les horaires et faciliter la montée et la descente des voyageurs.
- Les élèves prendront le train qui leur permettra d'être à l'heure en classe.
 - Si l'élève rate le train à Malleray pour se rendre à l'EF, il revient immédiatement à l'école et avertit la direction.
 - **Le port du casque est obligatoire pour les déplacements à vélo dans le cadre des activités scolaires.** Il est aussi vivement recommandé sur le chemin de l'école (vélo et trottinette). L'éclairage doit être conforme aux exigences légales.
 - Les vélos électriques, trottinettes électriques et tout autre véhicule motorisé ne sont pas autorisés lors des activités extrascolaires (activités sportives, excursions).
 - Nous rappelons qu'en Suisse, les trottinettes électriques doivent :
 - **Être conduites à partir de 14 ans**, à condition que le jeune soit titulaire d'un **permis de catégorie M (cyclomoteur)**.
 - À partir de **16 ans**, aucun permis n'est requis.
 - **Il est strictement interdit de transporter une autre personne** sur la trottinette : un seul conducteur est autorisé à la fois.

Un espace est à disposition des élèves pour stationner leurs deux-roues dans la cour de l'école.

- **Côté droit** : emplacement réservé aux vélomoteurs.
- **Côté gauche** : emplacement pour les trottinettes et les vélos.

Par mesure de sécurité, le moteur des vélomoteurs doit impérativement être coupé dès l'entrée dans la cour !

L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des deux-roues stationnés dans l'enceinte scolaire, la cour d'école étant un espace public.

AFFICHAGE

- L'écran en place dans le hall de l'entrée principale de l'ancien bâtiment diffuse régulièrement des informations importantes. L'élève est responsable de s'informer.
- Les documents affichés sur les panneaux « officiels » des corridors seront complets et conservés en bon état. Il en va de même concernant l'affichage dans les classes.
- Si un élève désire afficher un document, il doit demander l'autorisation à la direction, qui le validera par un timbre.

SURVEILLANCE

- A la récréation de 9h45, les élèves mettent leurs souliers d'extérieur **avant** d'aller acheter un petit pain et ils sortent rapidement.
- Les élèves sont tenus de **respecter le périmètre de sortie** défini par le terrain appartenant à l'école (alentours immédiats, cour et terrains engazonnés). Des permissions peuvent être accordées pour des raisons valables, sur demande aux surveillants du jour.
- **Les élèves ne sont pas autorisés à se rendre dans les magasins !**
- Durant les **heures blanches**, les élèves ne sont **pas autorisés à quitter l'école**. Un système de surveillance sera mis sur pied dans certains cas.
- A l'exception des leçons d'éducation physique et sous la surveillance de l'enseignant responsable, l'utilisation de la paroi d'escalade est strictement interdite.

COMPORTEMENT

- **Harcèlement** : le harcèlement se définit comme une série de petites agressions, physiques ou psychologiques, auxquelles un enfant ou un adolescent est soumis de manière répétée et sur la durée, perpétrées par un ou plusieurs agresseurs. Notre école ne tolère pas le harcèlement. Tout acte sera sanctionné. Voir aussi la circulaire distribuée à tous les élèves.

→ À chaque signalement d'une situation préoccupante, notre école met immédiatement en place un processus confidentiel et structuré, fondé sur une démarche éducative éprouvée (inspirée de la méthode de la Préoccupation Partagée, MPP), afin d'accompagner toutes les personnes concernées avec bienveillance jusqu'à l'amélioration effective de la situation.

- **A la sonnerie, les élèves sont en classe avec leurs affaires préparées.**
- L'élève n'est **pas autorisé à quitter la leçon, même au début**, s'il n'a pas son matériel. L'enseignant/e contrôle par la suite que le cours est mis à jour ou qu'il possède le matériel nécessaire.
- Les déplacements d'une salle à une autre se font sans courir.
- **Le chewing-gum est interdit à l'école.**
- Le port des chaussures d'intérieur est obligatoire. Après les leçons du matin et de l'après-midi, **les chaussures d'intérieur sont rangées dans l'armoire personnelle.**
- En classe et pendant les **récréations** ainsi que lors des heures blanches les élèves n'écouteront pas de musique diffusée par un appareil individuel ou collectif, dans les bâtiments comme dans le périmètre scolaire.
- L'école est un lieu d'apprentissage et d'éducation, par conséquent nous exigeons un comportement, une attitude et une tenue corrects. Les ongles doivent être coupés courts ; les tenues vestimentaires inadaptées ou montrant l'appartenance à des mouvances extrémistes sont interdites. Le port de casquette ou autre couvre-chef est interdit dans les

couloirs et pendant les leçons. Si la tenue d'un élève est jugée inadaptée au cadre scolaire, la direction l'en informera discrètement. La tenue devra être modifiée pour la demi-journée suivante.

- Les tenues vestimentaires et les objets liés à l'alcool, la drogue ou la cigarette, ainsi que la production ou la reproduction de signes, dessins, écrits, images, propos avec un contenu raciste, violent, pornographique sont interdits. La tenue vestimentaire doit être **adaptée** à l'école. D'autres sanctions peuvent être prises.
- Les activités sportives ou bruyantes dans la cour de l'école ne sont pas autorisées pendant les heures de classe ni pendant les petites récréations ou les heures blanches.
- Durant la récréation de 09h45, les jeux de balle sont tolérés sur le terrain de basket ou sur le gazon derrière le hangar à vélos. Les balles doivent être retirées à la salle des maîtres à 9h45 et rendues aux surveillants du jour à la fin de la récréation. Les chaussures sales seront retirées à l'entrée du bâtiment.
- **Les téléphones mobiles, montres ou autres appareils connectés sont interdits d'utilisation dans les bâtiments et dans la cour de l'école de 7h00 à 17h00.** Ils sont déposés, éteints, dans l'armoire personnelle uniquement. Il est interdit de le garder sur soi ou dans son sac. En cas de transgression, il sera confisqué et remis aux parents exclusivement.
- On répond au salut des maîtres ou des élèves.
- Les élèves ne consomment pas de boissons énergisantes, alcool, fumée et autres **produits interdits** (cigarettes électroniques, puffs, snus, chnouf, etc.).
- Actes de malveillance : Les élèves seront contraints d'effectuer eux-mêmes les travaux de réfection rendus nécessaires par la malveillance ou le manque de soin : travaux de peinture, nettoyages divers. Si le travail est effectué par un artisan, la facture sera envoyée aux parents. En cas d'acte grave, une plainte pénale sera systématiquement déposée.
- Application et conduite : chaque trimestre une évaluation des remarques est établie. La direction se réserve le droit de prendre diverses mesures selon les situations, notamment la non-participation d'un élève à une activité scolaire.
- En cas d'absence d'un enseignant en début de leçon (plus de 5 minutes), un seul élève ira se renseigner auprès de la directrice ou de la vice-directrice, à défaut auprès d'un autre enseignant. **Les élèves ne quittent pas l'école sans autorisation !**

MANGER A L'ECOLE – COIN TRANSIT

Le coin transit est un espace mis à disposition des élèves qui doivent prendre leur repas à l'école en raison d'un cours à option se déroulant pendant la pause de midi.

En dehors de ce cas, il n'est pas permis de manger à l'école. Si, pour des raisons d'organisation familiale, un élève doit exceptionnellement y prendre son repas, les parents sont priés de contacter la direction afin de convenir d'un arrangement.

Règles d'utilisation du coin transit :

- apporter ses propres couverts, assiette ou tout autre ustensile nécessaire (aucun matériel n'est fourni par l'école) ;
- garder l'espace propre et en ordre ;
- utiliser correctement les deux micro-ondes disponibles pour réchauffer son repas ;
- jeter tous les déchets dans les poubelles prévues ;
- ne pas s'asseoir sur les tables.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner la perte du droit d'accès à cet espace.

SANCTIONS

- Les comportements répréhensibles seront sanctionnés : **remarque** dans le carnet de devoirs, **une ou plusieurs heures de retenue, travail supplémentaire, etc.**
- En cas de manquement au règlement, un ou une élève peut se voir attribuer une retenue, y compris le mercredi après-midi.
- La **répétition** de sanctions ou la **gravité** d'un événement peut amener la direction et le collège des maîtres à prendre des **mesures** plus fermes (p. ex. exclusion de certaines leçons, élève placé dans une autre classe, exclusion d'activités extrascolaires, camps, exclusion de l'école), selon la procédure officielle adoptée par le collège des maîtres avec information à la commission scolaire.

OBJETS TROUVES

- Les objets trouvés peuvent être retirés aux endroits suivants :

Salle des maîtres :	cahiers, livres, petit matériel scolaire
Halle :	matériel de gymnastique
Direction :	clés et objets de valeur
Vestiaires à l'entrée :	vêtements
- Le matériel non retiré est régulièrement éliminé ou remis à une œuvre caritative.

ABSENCES / CONGES / DEMI-JOURNEES

- **Maladie** : toute absence doit être annoncée par les parents dans les meilleurs délais via l'application KLAPP, sous l'onglet « Absences ». L'information est ensuite transmise aux enseignants concernés.
- Date, nombre de leçons manquées et motif de l'absence seront directement indiqués dans le message. Sans justification via KLAPP dans un délai d'une semaine, l'absence sera considérée comme non excusée.
- Pour des cas de maladie prolongée ou d'incapacité à suivre l'enseignement de la gymnastique pendant plus d'une semaine, il faudra fournir un certificat médical. Sans ce document, l'élève assiste à la leçon.
- Les **absences prévisibles** (dentiste, visite médicale, raison familiale, etc.) devraient être placées hors de l'horaire scolaire. Si ce n'est pas possible, elles sont annoncées, à l'avance (1 semaine) via l'application KLAPP.
- **Stages préprofessionnels** (élèves de 10^e et 11^e) : en règle générale, les stages préprofessionnels sont organisés pendant les vacances. Si une telle possibilité n'existe pas, la direction accorde le congé nécessaire : au maximum 2 stages de 3 jours pendant l'année scolaire. Dans certains cas, la direction peut accorder un nombre plus élevé de jours de stages. Les formulaires de demande de stage figurent sur le site Internet <https://esma.bdlv.ch> ou sont disponibles auprès du maître de classe. Les demandes seront remises au maître de classe **7 jours avant le début du stage**. Dès son retour à l'école, l'élève rapportera la feuille de stage dûment remplie à son maître de classe.
- **Cinq demi-journées libres** : Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant cinq demi-journées par année scolaire au maximum. Les demandes pour les demi-journées sont transmises via l'application KLAPP au plus tard trois jours ouvrables avant. En signalant l'absence plus tôt, vous nous facilitez la tâche. **Nous vous prions de les utiliser pour de vrais besoins et non pas pour permettre à votre enfant d'échapper à l'école.** Les

cinq demi-journées peuvent être choisies librement, séparées ou groupées, sans indication des motifs. Il n'est pas possible de reporter les demi-journées non utilisées d'une année à l'autre. En principe, **les demandes de congé ne seront pas accordées** pendant les activités suivantes : **camps et semaine hors cadre, nettoyages de fin de trimestre, journées spéciales notamment en fin d'année scolaire.**

- **Leçons de rattrapage et travaux écrits** : Si à la suite d'une absence (hors maladie) ou de l'utilisation des cinq demi-journées libres, les élèves présentent des lacunes dans certaines matières, ils n'ont pas droit à des leçons de rattrapage dans le cadre de l'école. Les travaux écrits seront rattrapés et les documents mis à jour dès le retour de l'élève.
- Les autres demandes de **congé extraordinaire** sont transmises par écrit, le plus tôt possible mais au moins 4 semaines à l'avance, à la directrice avec indication des motifs. Une signature manuscrite doit figurer sur la demande.
- **Cours de natation** : les justifications de dispenses (notamment pour indisposition féminine) devront être **transmises par les parents au maître de gym avant la leçon via KLAPP**. Les petits billets volants ne sont pas acceptés. La présence de l'élève est toutefois obligatoire à la piscine.
- Absences soumises à une **sanction légale** : Les parents sont tenus d'envoyer régulièrement leur enfant à l'école. Toute personne qui contrevient par sa faute à l'obligation d'envoyer l'enfant à l'école s'expose à des sanctions pénales. Les **absences non excusées** seront dénoncées à la commission scolaire (dès 3 leçons non excusées), puis dans la plupart des cas au tribunal.

SOUTIEN AMBULATOIRE SPECIALISE

- Les directives de l'OMO (Ordonnance se rapportant aux Mesures Pédagogiques Ordinaires) accordent des heures de soutien aux élèves en difficulté notoire. D'entente avec les parents et en contact étroit avec le service psychologique pour enfant, dans la plupart des cas, l'école détermine quels élèves en bénéficient et ces leçons sont obligatoires. Elles peuvent avoir lieu durant l'horaire habituel de l'élève ou non.
- **Aide aux devoirs** : l'EJC propose des modules de devoirs surveillés. Il existe aussi une aide « en ligne » : des enseignants de la région aident directement les élèves qui le demandent. Il suffit d'aller sur www.educlass.ch et de cliquer sur « devoirs ».

OFFRE SPECIALISEE DE L'ECOLE

Les enseignantes spécialisées accompagnent les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation scolaire. Le soutien est organisé de manière flexible, en fonction des besoins identifiés et en collaboration avec l'équipe pédagogique.

Les interventions peuvent prendre différentes formes :

- **Soutien en classe** : intervention de l'enseignante spécialisée dans le cadre habituel des apprentissages, en collaboration avec l'enseignant de la discipline ;
- **Soutien individuel** : accompagnement personnalisé autour d'objectifs spécifiques ;
- **Soutien en petits groupes** : travail ciblé sur des compétences ou des besoins communs à plusieurs élèves.

Les modalités de soutien sont définies selon les besoins pédagogiques des élèves et peuvent évoluer au cours de l'année. Elles sont régulièrement réévaluées par les professionnels concernés afin de proposer un accompagnement adapté et de favoriser la progression et l'autonomie de chaque élève.

HORS DU CADRE SCOLAIRE (CHEMIN DE LA MAISON A L'ECOLE, COMMERCES, MANIFESTATIONS, ETC.)

- L'élève qui, tout au long de l'année, affiche un comportement inadéquat (fumée, alcool, drogue, etc.) hors du cadre scolaire met en péril sa participation aux activités extrascolaires (camp d'hiver 9^e, sport 10^e, voyage d'études 11^e, etc.). Chacun de ces comportements fera l'objet d'une lettre adressée aux parents.
- **Il est strictement interdit de diffuser sur internet toute image prise dans le cadre scolaire sans autorisation particulière.**

EVALUATION

- Les élèves reçoivent un seul rapport d'évaluation (bulletin) en fin d'année scolaire. Les 11^e (et les 10^e qui sont admis au gymnase bilingue) recevront un bulletin intermédiaire fin janvier. Il sert de base à l'admission dans plusieurs écoles.
- L'évaluation est axée sur des objectifs d'apprentissage connus des élèves.
- Les parents peuvent se référer au concept d'évaluation figurant sur le site internet de l'école.
- L'école utilise un système de notation de 6 à 1 avec emploi des ½ points.
- **La note globale attribuée à la fin de l'année n'est pas forcément le résultat d'une moyenne mathématique.** Elle peut varier d'un **demi-point**.
- L'évaluation a aussi une dimension formative ; elle est basée sur les objectifs d'apprentissage. Elle est globale et transparente.
- Les enseignants définissent les objectifs d'apprentissage de leur enseignement.
- L'évaluation des compétences de l'élève est toujours différenciée par domaines en français, allemand, mathématiques et deuxième langue étrangère.
- L'autoévaluation des élèves et sa discussion avec le maître de classe ainsi que les entretiens annuels avec les parents sont conservés.
- L'évaluation de l'attitude face au travail et à l'apprentissage est remplacée par l'évaluation des capacités transversales définies dans le Plan d'Etudes Romand.

SERVICES

Direction Responsable OMO	Laura DA FONSECA Courriel :	032 492 32 89 direction@es-ma.ch
Vice-direction	Géraldine SALVI	032 492 32 89
Salle des maîtres		032 492 16 21
Médiation	François CARPIO Pablo MERAZZI	079 743 69 75 076 390 66 91
Ecole à journée continue	Malleray Bévilard Court	077 471 27 29 076 587 41 61 076 457 50 48
Direction EJC	Djamila BARTLOME	076 385 50 48
Orientation scolaire et professionnelle des élèves	Maîtres-ses de classes	
Orientation professionnelle et personnelle	Martine HOLZER	031 635 38 81
Subsides de formation	Tramelan	032 636 16 70
Médecins scolaires	Dr Christian GRABER	032 492 52 70
Prévention	Géraldine SALVI	032 492 16 21
Dentiste scolaire	Dr Ramon STUDER	032 492 72 72
Service dentaire scolaire	Martina JOBARD	032 492 16 21
Service médical scolaire	Laura DA FONSECA	032 492 32 89
Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)	Tavannes	031 636 16 86
Travailleuse sociale en milieu scolaire	Naomi SIMAO	079 937 97 02
Santé bernoise	Bienne	032 329 33 73
Bibliothèque	Astrid HEIMANN	032 492 16 21
Gestion du matériel scolaire	François CARPIO	032 492 16 21
Responsable MITIC = SMI Gestion informatique	Anthony BESSIRE Re-Cloud, David Weiss	032 492 16 21

VACANCES SCOLAIRES, COURSES ET CAMPS

Année scolaire 2026-2027			
Rentrée scolaire le lundi 17 août 2026 à 09h00			
	Premier jour	Dernier jour	Reprise des cours
Camps de sport de 10 ^{ème} TENERO	Dimanche 13 septembre	Vendredi 18 septembre	
Camps de sport de 10 ^{ème} AROLLA	Lundi 14 septembre	Vendredi 18 septembre	
Automne	Lundi 5 octobre	Vendredi 16 octobre	Lundi 19 octobre
Hiver	Mercredi 23 décembre	Vendredi 8 janvier 2027	Lundi 11 janvier
Semaine blanche	Lundi 8 février	Vendredi 12 février	Lundi 15 février
Camp de ski 9 ^{ème}	Lundi 22 mars	Jeudi 25 mars	
Printemps	Vendredi 26 mars	Vendredi 9 avril	Lundi 12 avril
Ascension	Jeudi 6 mai	Vendredi 7 mai	Lundi 10 mai
Pentecôte	Lundi 17 mai		Mardi 18 mai
Courses de 11 ^{ème}	Samedi 27 juin	Jeudi 2 juillet	
Promotions	Vendredi 2 juillet		
Eté	Lundi 5 juillet	Vendredi 13 août	Lundi 16 août
Congés particuliers :	1 ^{er} mai / Foire de Chaudon / Formation des enseignants 16 novembre 2026 et 5 mai 2027		

Année scolaire 2027-2028			
Rentrée scolaire le lundi 16 août 2027 à 09h00			
	Premier jour	Dernier jour	Reprise des cours
Camps de sport de 10 ^{ème}	Dimanche 5 ou 12 septembre	Vendredi 10 ou 17 septembre	
Automne	Lundi 4 octobre	Vendredi 22 octobre	Lundi 25 octobre
Hiver	Vendredi 24 décembre	Vendredi 7 janvier 2028	Lundi 10 janvier
Semaine blanche	Lundi 7 février	Vendredi 11 février	Lundi 14 février
Camp de ski 9 ^{ème}	Lundi 31 janvier	Vendredi 4 février	
Printemps	Lundi 10 avril	Vendredi 21 avril	Lundi 24 avril
Ascension	Jeudi 25 mai	Vendredi 26 mai	Lundi 29 mai
Pentecôte	Lundi 5 juin		Mardi 6 juin
Courses de 11 ^{ème}	Samedi 1er juillet	Jeudi 6 juillet	
Promotions	Vendredi 7 juillet		
Eté	Lundi 10 juillet	Vendredi 18 août	Lundi 21 août
Congés particuliers :	1 ^{er} mai et Foire de Chaudon / Formation des enseignants		

Année scolaire 2028-2029			
Rentrée scolaire le lundi 21 août 2028 à 09h00			
	Premier jour	Dernier jour	Reprise des cours
Camps de sport de 10 ^{ème}	Dimanche 10 septembre	Vendredi 15 septembre	
Automne	Lundi 9 octobre	Vendredi 20 octobre	Lundi 23 octobre
Hiver	Lundi 25 décembre	Vendredi 5 janvier 2026	Lundi 8 janvier
Camp de ski 9 ^{ème}	Lundi 29 janvier	Vendredi 6 février	
Semaine blanche	Lundi 12 février	Vendredi 16 février	Lundi 19 février
Printemps	Vendredi 30 mars	Vendredi 13 avril	Lundi 16 avril
Ascension	Jeudi 10 mai	Vendredi 11 mai	Lundi 14 mai
Pentecôte	Lundi 21 mai		Mardi 26 mai
Courses de 11 ^{ème}	Samedi 30 juin	Jeudi 5 juillet	
Promotions	Vendredi 6 juillet		
Eté	Lundi 9 juillet	Vendredi 17 août	Lundi 20 août
Congés particuliers :	1 ^{er} mai et de la Foire de Chaudon / Formation des enseignants		

PERSONNEL DE L'ÉCOLE ET AUTORITES

ENSEIGNANTS

AUBRY Wendy.....	aubryw@es-ma.ch
BESSIRE Anthony.....	bessirea@es-ma.ch
BIGLER Jillian.....	biglerj@es-ma.ch
BOILLAT David.....	boillatd@es-ma.ch
BOINAY Fabien.....	boinayf@es-ma.ch
BUJARI Liridona.....	bujaril@es-ma.ch
CARPIO François.....	carpiof@es-ma.ch
CUTTAT-CATTIN Amandine.....	cattina@es-ma.ch
DA FONSECA Laura.....	direction@es-ma.ch
FRUND Camille.....	frundc@es-ma.ch
GRUN Pascal.....	grunp@es-ma.ch
HEIMANN Astrid.....	heimanna@es-ma.ch
HEIMANN Julien.....	heimannj@es-ma.ch
JOBARD Martina.....	jobardm@es-ma.ch
JOBE Alain.....	jobea@es-ma.ch
JOBE Georgia.....	jobeg@es-ma.ch
KOBI Agata.....	kobia@es-ma.ch
LEONARDI Manuel.....	leonardim@es-ma.ch
MARKOVIC Luana.....	markovicl@es-ma.ch
MERAZZI Pablo.....	merazzi@es-ma.ch
NIEDERHÄUSER Yan.....	niederhausery@es-ma.ch
SALVI Geraldine.....	salvig@es-ma.ch
UBYCHA Viktoriia.....	ubychav@es-ma.ch
VAZQUEZ Aline.....	vazqueza@es-ma.ch

DIRECTION

DA FONSECA Laura

032 492 32 89

VICE-DIRECTION

SALVI Géraldine

032 492 32 89

MAITRISES DE CLASSE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

9 ^e année	Sections	9 p	François CARPIO
		9 pm	David BOILLAT
		9 g	Pablo MERAZZI
10 ^e année	Niveaux Français	10 FAB	Amandine CUTTAT-CATTIN
		10 FB	Pascal GRUN
		10 FC	Alain JOBÉ
11 ^e année	Niveaux Maths	11 MA	Agata KOBI
		11 MAB	Manuel LEONARDI
		11 MC	Jillian BIGLER

COMMISSION SCOLAIRE (ECOLE SECONDAIRE ET EJC)

Présidence

SCHALLER Tatiana	Rue des Coillards 18, 2738 Court	076 428 93 37
------------------	----------------------------------	---------------

Vice-Présidente

SOMMER Audrey	Rue Principale 25, 2736 Sorvilier	079 883 57 05
---------------	-----------------------------------	---------------

Secrétaire

SHABANI Granit	Chemin des Pommiers 3, 2735 Bévillard	079 555 06 20
----------------	---------------------------------------	---------------

Membres

DELL'ANNA Laura	Rue Chantemerle 8, 2738 Court	079 351 78 61
JUFER Jacques-Henri	Rue des Blés 1, 2735 Bévillard	078 601 84 05
GIROD Anne-José	Clos Vautier 23, 2735 Champoz	032 492 29 75
VOISARD Pierre		

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Présidence

SCHALLER Tatiana	076 428 93 37
------------------	---------------

INSPECTION SCOLAIRE RÉGIONALE RBJB – 18^e ARRONDISSEMENT

Inspecteur

BÜTTIKER Serge	Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan	031 636 16 55
----------------	---------------------------------------	---------------

Secrétariat

LOVIS Jenny	Rue du Collège 8, 2735 Malleray	032 492 24 77 078 410 19 21
-------------	---------------------------------	--------------------------------

Travail social en milieu scolaire (TSS)

SIMAO Naomi	Grand-Rue 47, 2735 Malleray	079 937 97 02
-------------	-----------------------------	---------------

Conciergerie

GERMIQUET Fabien	Rue du Collège 8, 2735 Malleray	078 410 87 43
------------------	---------------------------------	---------------

RUEFF Ivan	Rue du Collège 8, 2735 Malleray	078 410 87 43
------------	---------------------------------	---------------

*Ecole secondaire du Bas de la Vallée, Rue du Collège 8, 2735 Malleray
Edition du 14 août 2026*

NOTES PERSONNELLES :
